

Nous avons vu cet honorable ministre—et je dois reconnaître son courage—parcourir les banquets qui lui ont été offerts dans la province de Québec, et déclarer délibérément qu'il était conservateur. Pressé de questions il a dit : Mes amis, vous savez qu'en 1896 un grand nombre de conservateurs ont voté en faveur de sir Wilfrid Laurier, or je représente ces conservateurs dans le cabinet, et je reste conservateur. Par suite de ces déclarations il a été voué au mépris des libéraux de la province de Québec, et les clubs ont passé des résolutions contre lui, et nous avons vu des membres de cette Chambre dire de l'honorable député dans les rues : il faut que Tarte sorte du ministère ; il faut qu'il parte. Malgré cela, cependant, l'honorable député est plus fort que les forces combinées du parti libéral.

Comme conservateur je suis fier de lui. Je suis content de voir que bien qu'il ait déclaré à maintes reprises qu'il était conservateur, que malgré tous les efforts tentés contre lui, il conserve encore sa position. C'est avec nous qu'il a appris à être courageux ; c'est chez nous qu'il a acquis la vertu de la persévérance, et il reste dans la cabinet malgré tous les efforts des représentants de la province de Québec.

Il vint un moment, après l'instance des députations auprès du premier ministre, réclamant l'expulsion du ministre des Travaux publics, où mon honorable ami, le premier ministre, écrivit une lettre encyclique 'urbi et orbi' aux libéraux de la province de Québec disant : Non ; le ministre des Travaux publics restera dans le cabinet. Et le voilà aujourd'hui, malgré les efforts de certains messieurs que je vois ici et qui parlent constamment contre le ministre des Travaux publics, et malgré lesquels il restera quand même dans le cabinet. Je ne pouvais terminer sans offrir ce compliment à mon honorable ami.

M. TALBOT (Bellechasse). Mon intention en prenant la parole est de corriger la fausse impression qu'ont pu créer les paroles de l'honorable député de Montmorency (M. Casgrain), lorsqu'il a prétendu qu'on avait fait appel aux préjugés de races durant la campagne de 1896, dans la province de Québec.

Même si les expressions que l'honorable député nous reproche avaient été employées, je considère que nous avions parfaitement le droit de dire que nous avions plus confiance dans le règlement d'une question intéressant les catholiques, par un catholique que par un protestant. Et pourquoi prétendions-nous cela ? Parce que tous les journaux du pays avaient publié que le chef de l'opposition (sir Charles Tupper) parlant à Winnipeg, devant un auditoire protestant, avait dit en substance : Y a-t-il un homme ayant une tête saine sur les épaules qui puisse prétendre que dans l'intérêt des protestants je ne réglerai pas cette question mieux qu'un catholique pourrait la régler ?

Nous, les candidats libéraux de la province de Québec, qui luttons dans les intérêts du parti libéral, voyant que ces paroles n'étaient pas contredites, nous sommes crus justifiés, en notre qualité de Canadien-français et de catholiques que nous avons plus confiance dans un règlement effectué par sir Wilfrid Laurier, que dans un règlement effectué par le chef de l'opposition.

M. LaRIVIERE (Provencher) : Un mot seulement.

M. TALBOT (Bellechasse) : Non seulement cela, mais l'honorable député de Montmorency sait que quelques uns de ses propres amis—

M. LaRIVIERE (Provencher) : Je désire un mot d'explication. J'étais sur l'estrade à Winnipeg, pendant que sir Charles Tupper parlait, et il ne s'est jamais servi de tel langage.

M. TALBOT (Bellechasse) : Je répète ce qui a été publié dans différents journaux et les paroles que j'ai citées n'ont jamais été contredites, de sorte que nous étions dans notre droit en disant ce que nous avons dit. L'honorable député de Montmorency sait très bien qu'on s'est servi d'autres moyens encore, en 1896, contre les candidats libéraux, dans la province de Québec. Il sait que des sénateurs et des chefs conservateurs parcouraient les paroisses et présentaient un document à la signature des candidats libéraux en leur disant : " Si vous voulez signer ce document nous vous ferons élire par acclamation."

Je vois ici l'honorable député de Dorchester (M. Morin) qui doit son élection à un moment de faiblesse de la part du Dr. Vaillancourt. Il était entouré de ces hommes dont j'ai parlé, qui employaient tous les moyens possibles pour garder le pouvoir, et ils lui dirent : Dr. Vaillancourt, si vous signez ce document, nous vous donnons l'assurance que sir A. P. Caron retirera sa candidature et que vous serez élu par acclamation. Dans un moment de faiblesse, il signa. Qu'est-il arrivé ? Le jour de la présentation des candidats, l'honorable député actuel fut mis sur les rangs et élu. On a eu recours à cette tactique dans presque tous les comtés de la province. On l'a employé dans mon propre comté ; à Saint-Raphaël, le rédacteur du " Courrier du Canada " accompagné du sénateur Landry, nous demanda de signer ce document. Nous avons refusé, la lutte eut lieu et nous en sommes sorti victorieux.

L'honorable député de Montmorency a aussi parlé de la bande de voleurs à propos du chemin de fer de la Baie des Chaleurs que le Sénat a découverts et chassés du pouvoir. Mon honorable ami a été procureur général de la province de Québec après 1892, lorsque son parti est revenu à la tête des affaires. Pourquoi, alors qu'il en avait le pouvoir, n'a-t-il pas poursuivi ces voleurs, comme ils les appelle, et ne les a-t-il pas fait mettre en prison ?